

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Guillaume LACROIX, Maire.

Étaient Présents : Mmes Sophie COLAS, Béatrice LACROIX REGNIER, MM Guillaume LACROIX, Michel MINARD, Eric THINET, Jean-Yves BELEY, Cédric BERNOT Guillaume de la DURE et M. Nathan JALLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Ludovic MALLOT donne son pouvoir à Monsieur Eric THINET.

Secrétaire de séance : Madame Sophie COLAS.



I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 AOÛT 2020

Le compte rendu de la réunion du 10 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

II - TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique le courrier reçu concernant la taxe d'aménagement et informe le conseil que l'ancien taux était de 1%. Le montant de la taxe est de 750€ le m². Son calcul reste inchangé (surface totale X valeur au m² X taux). Le maire propose de maintenir le taux à 1%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite de la démission de Madame DELABRE, un nouveau membre doit être désigné. Monsieur Eric THINET est proposé en remplacement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV - POSTE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'à la suite de la déclaration de vacance de poste, le poste est confié à Madame Lydie Raquin, AAP 2^{ème} classe, échelon 1, 30 h par semaine avec heures complémentaires et supplémentaires si nécessaire.

Prise de fonction au 01/10/2020 jusqu'au 30/09/2021.

Approuvé par 9 votes pour et 1 vote contre.

V - TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire informe que le transfert entre l'agence postale et le bar de la Forge est compliqué. Il propose donc de transférer l'agence postale à la mairie en rappelant qu'un délai de 16 semaines doit être respecté.

Approuvé par 9 votes pour et 1 vote contre.

VI – PRESENTATION D'UN COURRIER DU SIVOM

Monsieur le Maire présente le courrier reçu du SIVOM, demandant une présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public 2019.

Le rapport faisait état du fonctionnement des contrôles des installations et la réglementation tarifaire.

VII – FORMATION DES ELUS

Monsieur de Maire présente le document reçu concernant le droit à la formation des élus et demande à chaque conseiller de remplir le plan de développement des compétences des élus et le déposer à la mairie.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite de plusieurs courriers reçus en mairie, le conseil n'est pas contre :

- le CCAS et le budget mais qu'il estime que le budget primitif 2020 est révisé car aucune ligne n'était prévue pour le CCAS.
- l'agence postale car il annonce son transfert à la mairie.
- le mine d'infos, il y en aura un de publier dans environ quinze jours, afin d'évoquer les différents agissements qui se sont déroulés sur la commune.
- le projet éolien, le Maire explique qu'un avis défavorable a été prononcé mais que la décision finale n'est pas de leur ressort.

M. le maire ne demande pas au public s'ils ont des choses à ajouter.

La réunion est levée à 20h25.